

Reportage

Vente de l'eau en sachets : le retour en force dans les rues et quartiers de Libreville



Les vendeurs sont visibles partout et écoulent leur produit sans inquiétude.



La vente de l'eau dans les sachets a repris de plus belle.

JMN&JFM

Libreville/Gabon

Ce commerce a repris de plus belle, malgré l'interdiction de la commercialisation de ce produit à l'origine douteuse par la Direction générale de la Concurrence et de la Consommation.

LA vente des eaux en sachets a repris de plus belle dans les marchés, rues, quartiers et établissements scolaires de la capitale. Avec des cuvettes ou bassines remplies de sachets d'eau sur les têtes, les vendeurs sont à nouveau visibles, malgré l'interdiction de la commercialisation de ce produit à l'origine douteuse, par la Direction générale de la Concurrence et de la consommation (DGCC).

« Aucune marque d'eau en sachet vendue au Gabon n'a d'autorisation de mise en vente ou de consommation en tout cas », précisait pourtant, en février dernier, le directeur général de la Concurrence et de la consommation, Emmanuel Eyeghe Nze. Soulignant, lors de cette intervention, le caractère illégal de ce marché sur le territoire national. Mais c'était sans compter avec la témérité des commerçants, qui faisaient déjà fi, depuis plusieurs années, de l'Arrêté n°00025/MEFPB/DGCC du 23 janvier 2007. Après s'être fait oublier un moment, les vendeurs des eaux contenues dans des sachets, ont refait leur apparition, comme si de rien n'était, pratiquant leur activité commerciale sans être inquiétés, comme si la

mesure avait été levée. « On nous avait dit que les eaux en sachets ne sont pas bonnes et que leur vente est interdite. Et pourtant, on en voit tous les jours, sans que personne ne nous dise si les commerçants sont désormais autorisés à la vendre et si nous pouvons la consommer sans craindre pour notre santé. J'ai plus peur pour nos enfants qui la boivent dans les écoles, parce qu'elle coûte moins cher », s'est exprimée Christelle M., une habitante du quartier Sotega.

PRÉOCCUPATION* Depuis le retour en force de cette eau sur le marché national, la principale préoccupation des populations, notamment des consommateurs, est de savoir si les autorités compétentes se sont assurées qu'elle est sans danger. Et

c'est à ce niveau que se pose le vrai problème. La réapparition de cette eau interdite signifie-t-elle que le doute est définitivement levé quant à sa provenance et à sa qualité ? Ou encore que cette eau vendue en sachet est devenue tout d'un coup potable et sans risques ? Seuls les pouvoirs publics, qui avaient pris la décision de l'interdire, ont la réponse à ces questions. Ce que l'on sait par contre, c'est que la mesure d'interdiction de commercialisation de ce produit avait été motivée par un souci de santé publique. Quand bien même ce souci sanitaire ne serait pas partagé par tous. « Nous n'avons pas tous les moyens de payer les bouteilles d'eau minérale chaque jour. Nous sommes au marché du matin au soir, et s'il faut payer 2

bouteilles d'eau par jour sous cette chaleur, ça fait un budget qu'on ne peut pas se permettre. Entre dépenser 200 francs pour 4 sachets d'eau au lieu de 1000 ou 1200 francs pour l'eau minérale, vous comprenez qu'on n'a pas vraiment le choix car, c'est ce qui est à la portée de toutes les bourses. En plus, malgré ce qu'on peut dire, cette eau a un meilleur goût que celle qui coule des robinets », a soutenu une commerçante au marché de Mont-Bouët.

IMPUISSANCE* Pour Jean Marc Ndong, enseignant du secondaire, il ne faut pas encourager la commercialisation de cette eau dont la consommation n'est pas sans risques. Surtout dans les établissements scolaires, parce que les conséquences peuvent être graves en cas d'épidé-

mie ou d'intoxication. « Ces commerçants ciblent les lycées et collèges pour avoir un grand nombre de clients, et nous ne pouvons pas les chasser, dans la mesure où certains établissements scolaires manquent d'eau. Nous ne pouvons que constater, avec impuissance, le retour de cette eau interdite à la vente, en espérant qu'il n'y ait pas de dégâts plus tard », a-t-il déploré. A l'évidence, l'absence de contrôle et de sanctions de la part des autorités compétentes encourage les contrevenants à poursuivre allègrement la commercialisation des eaux en sachets. Un bon filon à ce qu'il semble que ces derniers ne sont pas prêts à abandonner. A moins que la riposte soit à la mesure de leur entêtement.



De l'eau en sachet produite sans respect des conditions hygiéniques dans une usine de fortune à Franceville.



C'est de ce genre de robinets que les eaux sont, semble-t-il, recueillies.